



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

52^{ème} Rallye National Tout Terrain Plaines et Vallées 27-28 ET 29 NOVEMBRE 2026



PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 14 septembre 2026	Parution du Règlement.
Vendredi 23 octobre 2026	Ouverture des engagements.
Mercredi 18 novembre 2026	Clôture des engagements à minuit.
Jeudi 26 novembre 2026 08h30 à 18h00	Distribution des road-books parc fermé
Vendredi 27 novembre 2026 08h30 à 15h00	Rue de Dreux à Saint André de l'Eure. (A côté de la salle du Clos Mulot)
Vendredi 27 novembre 2026 16h à 18h10	Vérifications administratives Gymnase de Saint André de l'Eure Boulevard de la Communauté Européenne. Un Briefing écrit sera distribué aux concurrents.
Un briefing oral obligatoire avec émargement aura lieu le vendredi soir à 19h30 à St André de l'Eure au complexe du Clos Mulot (Rue de Dreux, même endroit que la remise des road books).	
Vendredi 27 novembre 2026 16h25 à 18h55	Vérifications techniques Rue Chanoine Boulogne - Saint André de l'Eure.
Vendredi 27 novembre 2026 à 17h	1ère réunion du Collège Gymnase de Saint André de l'Eure Boulevard de la Communauté Européenne.
Vendredi 27 novembre 2026 à 20h30	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures des départs de la 1ère étape Mairie de Saint André de l'Eure.
Vendredi 27 novembre 2026 à 17h15 à 19h25	Entrée parc fermé friche la Couture Boussey Route d'Ezy sur Eure.

Samedi 28 novembre 2026 à 9h30	Départ 1ère Étape - Sortie parc fermé – 1 ^{er} concurrent Friche Place de La Couture Boussey - Route d'Ezy.
Samedi 28 novembre 2026 à 18h43	Arrivée 1ère Étape - Entrée parc fermé du 1 ^{er} concurrent Rue de Dreux St André de l'Eure (A côté de la salle du Clos Mulot)
Samedi 28 novembre 2026 à 22h00	Affichage des résultats partiels de la 1ère Étape. Affichage Ordre et heures des départs de la 2 ^{ème} Étape. Mairie de Saint André de l'Eure.

Dimanche 29 novembre 2026 à 7h45	Départ 2 ^{ème} Étape - Sortie parc fermé – 1 ^{er} concurrent Rue de Dreux - Saint André de l'Eure.
Dimanche 29 novembre 2026 à 16h03	Arrivée 2 ^{ème} Étape Entrée parc fermé 1 ^{er} concurrent Rue de Dreux - Saint André de l'Eure.
Dimanche 29 novembre 2026 à 17h30	Affichage des résultats du rallye 30 minutes après l'entrée en parc fermée du dernier concurrent.
Dimanche 29 novembre 2026 à 18h00	Remise des Prix Parc fermé rue de Dreux - Saint André de l'Eure.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASAC ANDRESIEN organise les 27-28 et 29 novembre 2026 en qualité d'organisateur administratif et en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec participation étrangère dénommé.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

52^{ème} Rallye National Tout Terrain Plaines et Vallées

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Ligue N° ----- en date -----

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° ----- en date -----

Organisateur administratif :

Bureau d'organisation :



FONCTION	NOM – Prénom	N° LICENCE
Président	DULONDEL Hervé	12383
Secrétaire Général	IMBAULT Laurent	329399
Trésorier	DEMANNEVILLE Benoît	301826

Directeur technique de l'épreuve:

M.DULONDEL Hervé
8 rue de la vieille route
27320 Marcilly la Campagne

Secrétariat pendant le Rallye:

Mairie 27220 St André de l'Eure
Téléphone 02 21 76 11 37

Direction de Course :

Mairie de St André de l'Eure
Téléphones : 02 21 76 11 37 – 06 29 87 46 34

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	Prénom	N° Licence	ASA
Directeur de course	VARANGLE	Lucien	36384	1307
Directeur de course adjoint	MONNIER	Sylvie	9968	1307
Directeur des réintégrations	MONNIER	Sylvie	9968	1307
Présidente de collège	MAWDSLEY	Françoise	1653	1303
Membre de collège	RIOU	Dominique	14770	1501
Membre de collège	FAULIN	Jean-Yves	11116	1314
Secrétariat collège	FAULIN	Christine	126053	1314
Observateur FFSA	HULOT	René-Jean	7288	1003
Directeur de course adjoint / délégué ES	AGOSTINI	Philippe	1270	O102
Directeur de course adjoint / délégué ES	LEGALL	Jacques	9383	1318
Directeur de course adjoint / délégué ES	OVIEVE	Alain	196080	1318
Directeur de course ES	DEUIL	Sébastien	113016	1303
Directeur de course ES	COURTIN	Jacques	6233	1504
Directeur de course ES	LEGRAND	Guillaume	220796	1307
Responsable Parc Regroupement et Fermé	ROJ	Jérémy	311377	1303
Responsable Parc Assistance	LARUE	Hervé	38286	1309
Responsable Chronos	JARDIN	Jonathan	166047	1318
Juge de Fait	GIRARD	Roger	23809	1305
Tricolore	VERGNORY	Hubert	7092	1317
INFO	BERNARD	Emmanuelle	337311	1307
000	PECOT	Vincent	324244	1504
00	MAWDSLEY	Myriam	11115	1303
0	ROJ	Claude	142485	O111
OTT	MATHIOT	Edward	208309	1317
Damier	MONNIER	Sylvain	9636	1307
Commissaire Technique FFSA	VERRON	Sébastien	46757	1501
Secrétariat Technique	LEMAÏTRE	Corinne	224378	1504
Commissaire Technique	BATARD	Patrick	146650	1013
Commissaire Technique	DUROU	Hervé	49716	0112
Commissaire Technique	CHAMPROBERT	Sylvain	18483	1303
Commissaire Technique	SALENNE	Jacques	18219	1306
Commissaire Technique	COURTIN	Philippe	42190	1504
Commissaire Technique	HALIN	Bernard	341717	1609
Chargé des relations avec les concurrents	GARDIA	Sophie	54158	1504
Chargé des relations avec les concurrents	DUMOND	Rémy	3808	1511
Responsable classement	MAWDSLEY	Anouk	1652	1303
Médecin PC	DR ABDESSELEM Khaled		06.09.62.38.17	
Chargé relation Presse	IMBAULT	Laurent	329399	1307
Speaker	LEMARIE	Daniel	20425	1307

1.2P. ELIGIBILITE

Le 52^{ème} Rallye National Tout-terrain Plaines et Vallées compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout-terrain (pilote & copilote)
- Le Trophée Rallye 4x4 (pilote & copilote)
- Le Challenge Rallye 2 roues motrices (pilote & copilote)
- Le Challenge Rallye SSV (pilote & copilote)
- Le Championnat de la Ligue Régionale de Normandie

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives :

Le 27 novembre 2026 de 16h00 à 18h10

Lieu : Gymnase de Saint André de l'Eure – Boulevard de la Communauté Européenne.

Les horaires de convocation seront IMPERATIVEMENT à respecter au CH A d'entrée des vérifications administratives.

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs : L'original des licences, le permis de conduire, l'autorisation du propriétaire de la voiture engagée si cette dernière n'appartient à aucun des deux membres de l'équipage et le passeport technique.

Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives (Réglementation standard des rallyes 2023 Art 1.3.1)

Aucune attente ne sera observée par le staff des vérifications administratives après le passage du dernier concurrent à l'heure juste.

Les concurrents ont désormais un numéro attribué à l'année. Ils sont tenus de fournir eux-mêmes les numéros de côté et d'identification du véhicule.

L'organisation ne prévoit pas d'en fournir.

Vérifications techniques :

Le 27 novembre 2026 de 16h25 à 18h55

Lieu : Rue Chanoine Boulogne - Saint André de l'Eure.

Après les vérifications techniques les concurrents se dirigeront immédiatement vers le parc fermé situé sur la friche place de la Couture à la Couture Boussey.

Les vérifications finales seront effectuées : Au Garage Bernard (Citroën) Taux horaire : 65 € TTC.

NOTE IMPORTANTE

Le déchargement des voitures de course se fera Route de Damville à Saint André de l'Eure juste après le passage à niveau.

Le parking à remorque sera situé au même endroit que le déchargement des véhicules. ATTENTION Parking non surveillé.

En raison du manque de place au parc fermé rue de Dreux le chargement des voitures de course après le parc fermé final se fera obligatoirement route de Damville.

LE NON RESPECT DE CETTE NOTE, ENGAGE VOTRE RESPONSABILITÉ

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT-INSCRIPTIONS

3.1.1.4P. ENGAGEMENT

Toute personne qui désire participer au 52^{ème} Rallye National Tout-terrain Plaines et Vallées doit s'engager sur le site de la FFSA (voir article 3.1.1.11P DEMANDE D'ENGAGEMENT) avant le **Mercredi 18 novembre 2026 à minuit**.

En cas de besoin, le gestionnaire est :

M.Richard Tercier
4 Route de Beaumont
27410 Le Noyer en Ouche
Tel 06.09.24.22.40 Courriel asac.andresien@orange.fr

3.1.1.9P NOMBRE D'ENGAGES

Le nombre d'engagé est fixé à : 110 voitures maximum

3.1.1.10P DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagements sont fixés à :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **600 euros**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1200 euros**

Les droits d'engagement sont entièrement remboursés dans les cas suivant :

- Engagement refusé.
- Road book non retirés (forfait)
- Si l'épreuve n'a pas lieu

3.1.1.11P DEMANDE D'ENGAGEMENT

La demande d'engagement se fera en ligne, directement sur le site de la FFSA

<https://engagement.ffsa.org/engagement>

Mais elle sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement

- Soit paiement sur le site FFSA
- Soit par virement à l'ASA : IBAN FR76 1830 6002 3602 4584 2000 197
- Soit par chèque à l'ordre de : ASACA à envoyer à l'adresse du § 3.1.1.4P

NB : Joindre impérativement un RIB au gestionnaire des engagements.

En cas de liste d'attente, seront prises en priorité les demandes complètes accompagnées des droits d'engagement.

Tous litiges concernant l'engagement, notamment les droits d'engagements faisant l'objet d'une insuffisance de provision ou de rejet par l'établissement bancaire feront l'objet d'une demande de sanction auprès de la FFSA (conformément à l'article 3.10.1 du code sportif international).

3.3P : Ordre de départ

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

3.3.2 P : Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

4.3P Assistance

Conforme au Règlement standard FFSA.

Les équipes d'assistance seront tenues de nettoyer l'emplacement de toutes traces de boue ou autres laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

Un seul véhicule d'assistance par voiture de compétition sera autorisé dans les parcs d'assistance.

Il devra porter **obligatoirement** l'autocollant distribué par l'organisation sur le pare-brise. Le véhicule d'assistance devra respecter l'emplacement prévu par l'organisateur et se conformer à la réglementation générale des rallyes en matière de taille d'emplacement. A défaut des sanctions seront prises.

ATTENTION : Pour le parc d'assistance, afin de garantir suffisamment de places pour tous les concurrents, **l'accès des véhicules d'assistance sera rigoureusement contrôlé et il n'y aura aucune exception.**

Il y aura donc un seul véhicule par équipage.

Rappel : en dehors des parcs ou zones d'assistance, toute réparation sera effectuée uniquement avec les moyens à bord du véhicule de course et exclusivement par l'équipage.

4.6 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 52^{ème} Rallye National Tout-terrain Plaines et Vallées 2026 représente un parcours total de 325,40 kms dont 207,82 kms de liaisons.

Ce rallye est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 12 ES d'un parcours total de 117,58 kms.

Les distances sont données à titre indicatif et peuvent être sujettes à modification suite aux cultures et intempéries etc...

Dans ce cas, seules les distances indiquées sur le carnet d'itinéraire sont à prendre en compte.

Les épreuves spéciales - parcs fermés et parcs d'assistance sont :

Vendredi 27 novembre 2026 :

Parc Fermé friche de la Couture Boussey, route d'Ezy sur Eure

Étape 1 : Samedi 28 novembre 2026 :

Parc assistance N° 1 – Étape 1 : Anciennes pistes d'aviation Marcilly la Campagne/Coudres

ES N°1-4 ILLIERS L'EVEQUE 10.11 Kms

ES N°2-5 JUMELLES 7.31 Kms

ES N°3-6 SAINT ANDRE DE L'EURE 10.7 Kms

Les ES 2-5 et 3-6 seront effectués sans assistance entre les deux.

Les rampes de phares sont fortement conseillées à partir l'ES 5

Parc fermé - Fin d'étape 1 : 18h43 Rue de Dreux à St André de l'Eure.
(A côté de la salle du Clos Mulot)

Étape 2 : Dimanche 29 novembre 2026 :

Parc Assistance N°1 - Étape 2 : Parking Carrefour Market Saint André de l'Eure

(15 minutes 1er passage)

Parc assistance N°2 - Étape 2 : Anciennes pistes d'aviation Marcilly la Campagne/Coudres

ES N°7-10 MOUETTES 9.57 Kms

ES N° 8-11 SEREZ 11.65 Kms

Les ES 7-8 et 10-11 seront effectués sans assistance entre les deux.

ES N°9-12 LA BARONNIE 9.45 Kms

Parc fermé-fin de l'étape 2 16h03 Rue de Dreux - St André de l'Eure.
(A côté de la salle du Clos Mulot)

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, point stop etc... seront repris dans le carnet de contrôle et dans le carnet d'itinéraire (ROAD-BOOK). Les horaires figurent en annexe « Itinéraire/Timing »

6.2P. RECONNAISSANCES

6.2.6P

Les reconnaissances seront Pédestres, VTT, moto ou quad homologué exclusivement.
Tous les véhicules possédant un volant et/ou 2 places côte à côte (SSV) sont interdits.
Les reconnaissances auront lieu :

Jeudi 26 novembre 2026: 08h30 à 18h00

Vendredi 27 novembre 2026: 08h30 à 15h00

Il n'y aura que trois passages MAXIMUM autorisés et la vitesse de 30 km/h devra être strictement respectée.

En effet, les chemins et les routes restent ouverts à la circulation et donc la plus grande prudence reste de mise et le code de la route s'applique. Des contrôles seront effectués, de jour et de nuit.

Tout refus de contrôle et le non-respect de la réglementation des reconnaissances seront transmis au Collège des Commissaires Sportifs et un rapport sur les contrôles effectués lors des reconnaissances sera remis au Collège à sa première réunion.

Au vu des problèmes que nous engendre le convoi 4x4 au niveau des Mairies et des riverains, et en accord avec le Comité Directeur de l'ASACA il n'y aura pas de convoi 4x4 le vendredi matin.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-terrain

7.1.8P

Les road books seront distribués à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes (à porter **obligatoirement**) et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés (**obligatoirement**) sur les véhicules de reconnaissance.

Jeudi 26 novembre 2026 de 8h30 à 18h00.

Vendredi 27 novembre 2026 de 8h30 à 15h00

Lieu de retrait : Parc fermé Rue de Dreux de Saint André de l'Eure.
(A côté de la salle du Clos Mulot)

7.2P Disposition générales relatives aux contrôles :

7.2.11P

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Chefs de poste : Chasuble fluo et badge indiquant la fonction
- Commissaires de routes : Chasuble fluo et badge indiquant la fonction
- Organisateurs techniques : Chasuble fluo et badge indiquant la fonction

7.5 1P Respect de la Ligne de Course :

Les concurrents sont informés que les cordes des virages, les changements de directions, les extérieurs des chicanes etc. ... seront protégés et matérialisés pour éviter le franchissement des limites de la ligne de course. Tout contact avec ces matérialisations ou leur franchissement sera considéré comme un non-respect de la ligne de course.

7.5 17 1 P ABANDONS:

Un concurrent abandonnant doit le signaler au PC

TEL : 02 21 76 11 37 – 06 29 87 46 34

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au Règlement standard FFSA.

Délai : 30 minutes

Caution de réclamation : 700 € Caution d'appel : 3 300 €

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conformes au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-terrain.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1.1.P :

1 trophée à chaque arrivant passant la ligne d'arrivée du 52^{ème} Rallye plaines et Vallées 2026.

1 trophée pilote et 1 copilote pour les 3 premiers des 4 catégories.

1 trophée légende pour les 2 roues et 4 roues pour les 3 premiers.

1 trophée pour le premier équipage étranger.

1 trophée féminin

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	Total
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3 confondus)	150 €	100 €	80 €			330 €
Groupes T1A/T3S - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV avec fiche d'homologation						
Si au moins 5 partants	350 €	250 €	150 €			3 000 €
Si au moins 10 partants				120 €	100 €	880 €
Total Groupe Championnat	500 €	350 €	230 €	120 €	100 €	
Total autres groupes (T1B - Trophée 4x4 - SSV)	350 €	250 €	150 €	120 €	100 €	
CLASSE	20					
Si au moins 3 partants	70 €					1 400 €
Si au moins 5 partants		50 €				1 000 €
Si au moins 7 partants			30 €			600 €
LEGEND GROUP						
T1A	200 €	150 €	100 €			450 €
T1B	200 €	150 €	100 €			450 €
Total LEGEND GROUP						900 €
Total Primes d'arrivées						8 110 €

Les primes de Classes ne sont pas cumulables avec les primes de Groupes.

Toute prime pourra être annulée pour tout équipage pénalisé pour non-respect de la Réglementation.

Les prix en coupes non retirés lors de la remise des prix seront perdus si l'équipage n'est pas dûment représenté.

Les prix seront crédités aux ayant droits par virement bancaire. (Joindre un RIB à l'engagement pour le virement)